

pôle ados



12-17 ans



Dossier d'inscription

2026-2027



Saint-Yrieix
LIMOUSIN • PÉRIGORD

C'est quoi le

pôle ados

12-17 ans ?

Le Pôle jeunesse est une **structure d'animation gérée par la ville de Saint-Yrieix et ouverte aux jeunes de 12 à 17 ans**. Comme tout lieu d'accueil, la vie en collectivité exige le respect des personnes présentes (jeunes et adultes).

Le jeune s'engage également à **respecter les locaux et le matériel**. Le nettoyage et la propreté des locaux incombent à la responsabilité des jeunes qui les utilisent. Aucune dégradation volontaire ou vol n'est toléré. Le tabac, l'alcool ainsi que tous les produits illicites sont formellement interdits. En cas de non respect des règles, la responsabilité individuelle de la personne et de ses responsables légaux seront engagées impliquant une réparation, un renvoi temporaire ou définitif de la structure selon décision de l'équipe d'animation en concertation avec les parents.

Tarifs

Adhésion par semaine : 5€

Les activités sont gratuites, une participation est demandée pour les sorties et animations payantes.

Pour la saison 2026-2027, le Pôle jeunesse sera ouvert durant les vacances scolaires d'octobre 2026, février, avril et juillet 2027.



L'équipe d'animation est garante du respect des règles concernant l'accueil des mineurs. Tout acte, nuisance effectués à l'extérieur des locaux engagent la responsabilité individuelle et collective des personnes concernées, et pour les mineurs, la responsabilité des parents.

Le jeune est inscrit pour la durée des activités et ne peut quitter l'équipe d'encadrement seulement en cas d'autorisation parentale écrite. Les parents peuvent toutefois, après concertation avec l'équipe d'animation, définir par écrit des horaires précis de présence sur la structure.

L'animateur se tient à la disposition des parents pour échanger sur les attentes, le fonctionnement de la structure, les activités et le comportement général de leur(s) enfant(s).



Fiche de renseignements

pôle ados
12-17 ans

ENFANT

M

F

Nom :

Prénom :

Né(e) le :

À :

Adresse :

Code postal :

Ville :

RESPONSABLES LÉGAUX

Responsable 1 - Autorité parentale :

OUI

NON

Nom et prénom :

N° sécurité sociale :

Situation familiale :

Marié(e)

Célibataire

Pacsé(e)

Divorcé(e)

Veuf(ve)

Union libre

Adresse :

Code postal :

Ville :

Profession :

Employeur :

Affiliation :

Régime général et fonctionnaires

Régime agricole

Autre (SNCF, RATP...)

N° allocataire CAF :

Passeport CAF :

OUI

NON

Quotient familial :

Tél. portable :

Tél. domicile :

Tél. pro :

Adresse mail :

Responsable 2 - Autorité parentale :

OUI

NON

Nom et prénom :

N° sécurité sociale :

Situation familiale :

Marié(e)

Célibataire

Pacsé(e)

Divorcé(e)

Veuf(ve)

Union libre

Adresse :

Code postal :

Ville :

Profession :

Employeur :

Affiliation :

Régime général et fonctionnaires

Régime agricole

Autre (SNCF, RATP...)

N° allocataire CAF :

Passeport CAF :

OUI

NON

Quotient familial :

Tél. portable :

Tél. domicile :

Tél. pro :

Adresse mail :

FAMILLE D'ACCUEIL OU ORGANISME

Organisme :

Personne référente :

Lien avec l'enfant :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél. portable :

Tél. domicile :

Tél. pro :

Adresse mail :

Adresse de facturation :

Père

Mère

Autre :

RESPONSABLES DÉSIGNÉS (OU PERSONNES HABILITÉES POUR LA PRISE EN CHARGE DE L'ENFANT EN CAS D'ABSENCE DES PARENTS)

Nom et prénom :

Lien avec l'enfant :

Tél. portable :

Tél. pro :

Nom et prénom :

Lien avec l'enfant :

Tél. portable :

Tél. pro :

Nom et prénom :

Lien avec l'enfant :

Tél. portable :

Tél. pro :





Autorisation parentale

à remplir obligatoirement

L'accueil est ouvert durant les vacances scolaires, du lundi au vendredi de 14h à 18h.
Ces horaires sont modulables en fonction des activités prévues.

Cocher les autorisations :

Je soussigné(e), Madame, Monsieur

autorise mon enfant

à participer aux activités de l'accueil de loisirs :

avec des horaires libres

avec des horaires imposés (horaires à fixer avec le responsable)

autorise les responsables de l'accueil de loisirs de Saint-Yrieix à réaliser des photos et/ou des vidéos de mon enfant lors des activités et à les diffuser à l'occasion de projets d'animation, expositions ou sur le blog de l'accueil de loisirs.

Régime d'appartenance :

Général / n° d'allocataire :

MSA / n° sécurité sociale :

Autres (EDF, SNCF, RATP) :

Nous déclarons avoir pris connaissance du règlement et nous nous engageons à le respecter.

Nous autorisons les responsables de l'accueil de loisirs à prendre toutes les mesures qu'ils jugeraient utiles au cas où notre enfant aurait besoin de soins urgents.

Fait à :

Le :

Signature des parents
/ responsables légaux :

ENFANT

M

F

Nom :

Prénom :

Né(e) le :

À :

VACCINATIONS

Vaccinations obligatoires

DIPHTÉRIE : oui non

Date du dernier rappel :

TÉTANOS : oui non

Date du dernier rappel :

POLYOMYÉLITE : oui non

Date du dernier rappel :

OU DT POLIO : oui non

Date du dernier rappel :

OU TÉTRACOQ : oui non

Date du dernier rappel :

Vaccinations recommandées

HÉPATITE B Date :

RUBÉOLE
OREILLONS
ROUGEOLE Date :

COQUELUCHE Date :

BCG Date :

AUTRES
(PRÉCISEZ) Date :JOINDRE LES COPIES DES
VACCINATIONS OBLIGATOIRES

Si l'enfant n'a pas les vaccins obligatoires, joindre un certificat médical de contre-indication. Attention : le vaccin anti-tétanique ne présente aucune contre-indication.

L'enfant a-t-il déjà eu les maladies suivantes ?

Rubéole	Varicelle	Angine
Oreillons	Scarlatine	Coqueluche
Otite	Rougeole	Rhumatisme articulaire

RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX
CONCERNANT L'ENFANT

L'enfant suit-il un traitement médical ? oui non

Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine, marqués au nom de l'enfant, avec la notice).

Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance et en l'absence d'une demande d'administration de médicament (courrier manuscrit des parents).

ALLERGIES

ASTHME : oui non

ALIMENTAIRES : oui non

MÉDICAMENTEUSES : oui non

AUTRES (précisez nature de l'allergie et conduite à tenir) :

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Indiquez ci-après : les difficultés de santé (maladie, accident, crises convulsives, hospitalisation, opération, rééducation) en précisant les dates et précautions à prendre. Merci d'être le plus précis possible.

La famille perçoit-elle une AEEH (Allocation Éducation de l'Enfant Handicapé) ? oui non

Si oui, joindre la copie de notification de l'ouverture des droits AEEH.

L'enfant dispose-t-il d'un PAI ? oui non

Si oui, fournir le protocole et trousse PAI.

Dans le cadre d'un PAI alimentaire, un protocole doit être mis en place avec la collectivité (fourniture des paniers repas). Il est impératif que la famille prenne contact avec la directrice.

RAPPEL IMPORTANT

Le responsable et les animateurs ont l'autorisation de prendre, le cas échéant, toutes les mesures (traitement médical et intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de santé de l'enfant, sur avis médical des professionnels de santé en cas d'incapacité de joindre les parents, même sans accord parental.



Règlement intérieur

Le Pôle Ados est une structure d'animation gérée par la ville de Saint-Yrieix et ouverte aux jeunes de 12 à 17 ans.

Il propose :

- Un espace d'accueil, libre d'accès et ouvert à tous, moyennant une inscription préalable. Ce temps d'accueil a pour but le développement des objectifs généraux de mixité sociale, de rencontres, de dialogue, de détente mais aussi d'émergence de projets.
- Des actions plus structurées (activités, sorties, séjour) réparties sur l'ensemble de l'année, mais néanmoins plus fréquentes sur les périodes de vacances scolaires.

Gestionnaire et équipe d'animation :

Le Pôle Ados est placé sous l'autorité du Maire de la Commune situé au 45, boulevard de l'Hôtel de ville à Saint-Yrieix.

L'équipe d'animation, composée d'une Directrice Cammie FAUCHER et d'un animateur saisonnier, est chargée d'encadrer les jeunes et d'animer les activités. En fonction des nécessités, notamment pendant les vacances scolaires, cette équipe est renforcée par la présence d'un animateur supplémentaire.

La structure :

Les jeunes s'engagent à respecter les locaux et le matériel mis à leur disposition. Le nettoyage et la propreté des locaux incombent à la responsabilité des jeunes qui les utilisent. Aucune dégradation ou vol n'est toléré. Le tabac, l'alcool ainsi que tous produits illicites sont formellement interdits. En cas de non respect des règles, la responsabilité individuelle de la personne et de ses responsables légaux seront engagées impliquant une réparation, un renvoi temporaire ou définitif de la structure selon décision de l'équipe d'animation en concertation avec les parents.

Fonctionnement :

Le Pôle Ados a une capacité de 24 jeunes pendant les petites vacances scolaires et 36 jeunes pendant les vacances d'été.

Il est ouvert tous les jours pendant les vacances scolaires de 14h à 18h. Ces horaires sont modulables en fonction des activités proposées, notamment pendant les vacances scolaires (sorties à la journée, soirées...).

Le Pôle Ados est fermé en Août et pendant les vacances de Noël.

du *Pôle ados* *12-17 ans*

Le programme d'activités est effectué avant chaque période de vacances scolaires et disponible à l'accueil de la Mairie ou sur le site de la ville.

Les transports pour les sorties s'effectuent en minibus, ou par le biais d'un prestataire extérieur lorsque l'effectif est plus important. Un séjour de 5 jours est organisé chaque été pour 15 jeunes. La priorité est donnée aux jeunes fréquentant régulièrement la structure.

L'inscription :

Le dossier d'inscription, rempli par les responsables légaux, est valable pour toute l'année scolaire. Chaque trimestre, le jeune s'inscrit aux activités en cochant les jours qui l'intéressent. En fonction des places disponibles, la priorité est donnée aux premiers inscrits.

Tarification et modalités de paiement :

L'adhésion au Pôle Ados est de 5€ par semaine quel que soit le nombre de jours cochés. Une participation est demandée pour les sorties payantes, à régler le jour de l'activité en question. Une participation est également demandée pour le séjour estival. Le montant est décidé chaque année en Conseil Municipal. Le Passeport Jeune est pris en compte pour ce séjour.

Autorisation de sortie seul :

Si l'enfant est autorisé par les parents à quitter seul l'accueil de loisirs avant la fin de l'activité (case à cocher sur le dossier d'inscription), le mineur devra signer le registre de sortie disponible sur place, en précisant le motif de son départ. La structure se décharge de toute responsabilité à partir de l'heure indiquée sur le registre.

Utilisation du téléphone :

L'usage du téléphone portable sera interdit pendant les activités afin de préserver l'unité du groupe. Il sera utilisé modérément pendant les temps libres et seulement en cas de nécessité.

Consentement sur la communication des données personnelles

OUI

Je consens au traitement de mes données personnelles communiquées et nécessaires au service Pôle Ados de la Commune de Saint-Yrieix-la-Perche, qui s'engage à respecter leur confidentialité et leur protection conformément à la législation et à la réglementation.

Je peux révoquer mon consentement à tout moment.

Conformément au règlement sur la protection des données (RGPD) 2016/679 du 27 avril 2016, complété par la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, version 4, décret n°2019-536 du 30/05/2019, je suis informé(e) que les informations données sont librement fournies pour la mise en œuvre de traitements pour la finalité suivante : recueillir toutes les informations nécessaires pour l'inscription de l'enfant à l'Accueil de Loisirs. La durée de conservation de ces renseignements est fixée à 5 ans. Je dispose des droits prévus par le règlement sur la protection des données (accès, modification ou suppression) en m'adressant au délégué à la protection des données à l'adresse mail suivante dpa@datavigiprotection.fr

NON

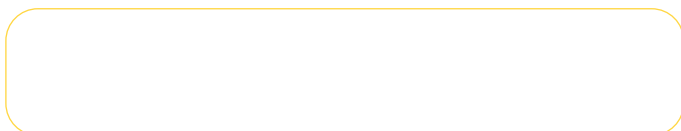
Je refuse de communiquer mes données personnelles et qu'elles soient traitées par le service Pôle Ados de la Commune de Saint-Yrieix-la-Perche.

Votre enfant ne sera pas inscrit et ne pourra donc pas fréquenter la structure.

Ce refus porte acceptation expresse des conséquences découlant de la non transmission au service de mes données personnelles.

Date :

Signature(s) :



Nous autorisons les responsables du Pôle Ados à prendre toutes les mesures qu'ils jugeraient utiles dans le cas où notre enfant aurait besoin de soins urgents.

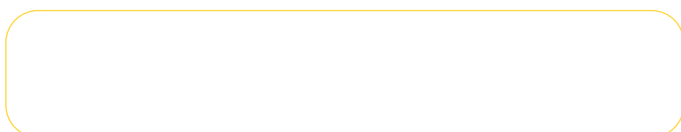
Nous déclarons avoir pris connaissance du règlement intérieur joint au présent dossier et affiché sur la structure.

Nous nous engageons à le respecter.

Nous signalerons tout changement modifiant les indications mentionnées sur ce document.

Date :

Signature(s) :



L'inscription est automatiquement prise en compte dès réception du dossier **complet**.

Autorisation de captations

visuelles et de voix

Dans le cadre de leurs missions de service public, les services municipaux sont amenés à réaliser des captations visuelles et des captations de voix (photographies, vidéos, enregistrements audios) à vocation pédagogique ou de promotion des activités d'intérêt général ou collectif.

La présente autorisation est destinée à recueillir le consentement et les autorisations nécessaires relatives au droit à l'image issu de captations visuelles et au droit à la captation de voix, notamment quant à leur exploitation, reproduction et diffusion. Elles ont pour finalité la communication de la collectivité. Elles seront traitées par les services, sans utilisation à des fins lucratives et commerciales. Elles seront conservées et exploitables pour une durée de 3 ans sur le territoire national et international.

Les informations renseignées dans le présent formulaire sont recueillies dans le cadre du respect de l'obligation légale de protection de la personne, des missions d'intérêt public et des compétences exercées par la Ville de Saint-Yrieix-la-Perche.

La Ville de Saint-Yrieix s'interdit expressément de procéder à une exploitation illicite des captations susceptible de porter atteinte à la dignité, la réputation ou à la vie privée ainsi que toute autre exploitation préjudiciable selon les lois et règlements en vigueur. Dans le contexte préalablement défini, l'utilisation et l'exploitation des captations par la Ville ne pourra donner lieu à aucune rémunération ou contrepartie sous quelque forme que ce soit. Cette acceptation expresse est définitive et exclut toute demande de rémunération ultérieure.

En application du Règlement UE dénommé Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) du 27 avril 2016 et de la Loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978, chaque personne concernée par les données collectées dispose d'un droit d'accès, de rectification voire d'effacement.

En outre, elle peut disposer d'un droit d'opposition, de portabilité ou de limitation du traitement. Pour toute question relative à l'exercice des droits mentionnés, un

Délégué à la Protection des Données a été désigné par la Ville : Data Vigi Protection.

Il est également possible d'introduire une réclamation auprès de la CNIL, 3 place de Fontenay 75334 Paris (www.cnil.fr).

Usager mineur :

Nom :

Prénom :

Responsable légal :

Nom :

Prénom :

Autorise la commune de Saint-Yrieix-la-Perche et ses collaborateurs à capter visuellement mon enfant et enregistrer sa voix dans le cadre de sa participation aux missions visées en préambule ET à exploiter, reproduire et diffuser les captations visuelles, à titre gratuit, dans le cadre ses opérations de communication, tous supports confondus, y compris supports immatériels (site internet et réseaux sociaux de la Ville).

Refuse que la commune de Saint-Yrieix-la-Perche et ses collaborateurs capte visuellement mon enfant et enregistre sa voix dans le cadre de sa participation aux missions visées en préambule ET exploite, reproduise et diffuse les captations visuelles, à titre gratuit, dans le cadre ses opérations de communication, tous supports confondus, y compris supports immatériels (site internet et réseaux sociaux de la Ville).